



**Association Diocésaine d'ALBI**  
39 boulevard Clémenceau – 81100 Castres  
Association opérateur de voyages et séjours  
ATOUT FRANCE IM081110004

**Jubilé 2025 à Rome**  
**« Pèlerins d'Espérance »**  
**Disciples-Missionnaires sur les chemins de l'Évangile**  
**du lundi 28 avril au vendredi 2 mai 2025**

**Frais de participation : 1 500 €** en pension complète (*payable en une fois OU en trois fois*)

Ce prix comprend :

- les pré et post-acheminements pour se rendre à l'aéroport de Toulouse-Blagnac et en revenir
- le transport aérien Toulouse-Rome aller-retour en avion affrété spécialement pour le Tarn
- les taxes d'aéroport et taxes de séjour à Rome
- le logement et la pension complète (du déjeuner du premier jour au déjeuner du dernier jour)
- les services de guides professionnels francophones pour six demi-journées
- la mise à disposition d'audiophones
- l'assurance assistance et rapatriement

**Formalité de police :** carte nationale d'identité OU passeport en cours de validité

**Nombre de places disponibles :** 165 places

**Hébergement :** pension Casa Tra Noi, sur les hauteurs de Via Monte del Gallo

**Chambres :** en chambre double / en chambre triple (*pas de chambre individuelle*)

**Programme « prévisionnel »** à modifier en fonction des communications futures du Vatican

***Nous passerons les portes saintes des quatre basiliques majeures***

Lundi 28 avril : *départ du Tarn le matin* / Basilique Saint-Jean de Latran

Mardi 29 avril : Capitole / Basilique Saint Clément / Basilique Saint-Pierre

Mercredi 30 avril : audience générale avec le Saint-Père / Basilique Sainte-Marie Majeure

Jeudi 1 mai : Eglise Trinité des Monts / Villa Médicis / Fontaine de Trévi / Eglise Saint Louis des Français / Place Navone

Vendredi 2 mai : Basilique de Saint-Paul-hors-les Murs / *retour dans le Tarn en soirée*

**Annulation :**

Toute annulation doit être notifiée par une lettre adressée à la Direction des Pèlerinages du Tarn.

Pour toute annulation, des frais de **95€ par personne** seront retenus, jusqu'à 61 jours du départ.

Si l'annulation intervient :

- entre 60 et 31 jours avant le départ, il sera retenu 25% du montant total du voyage
- entre 30 et 16 jours avant le départ, il sera retenu 50% du montant total du voyage
- entre 15 et 4 jours avant le départ, il sera retenu 75% du montant total du voyage
- à partir de 3 jours du départ, il sera retenu 100% du montant total du voyage

**BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL**

**Jubilé Rome 2025**

**du lundi 28 avril au vendredi 2 mai 2025**

**A renvoyer à :** Direction des pèlerinages d'Albi – 39 bd Clémenceau – 81100 Castres

Tel : 07 81 49 74 93 - Mail : [pelerinages@albi.catholique.fr](mailto:pelerinages@albi.catholique.fr)

Bulletin valable pour UN SEUL VOYAGEUR. Inscription effective dès réception de **ce bulletin**, du **règlement total** en une fois OU en trois fois, de la **photocopie impérative de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport**, et suivant l'ordre de réception du courrier.

M ,  Mme ,  Sœur ,  Père

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Date de naissance : ...../...../..... Lieu de Naissance : ..... Nationalité : .....

Téléphone (fixe et/ou portable) : .....

Courriel : .....

Nom et Prénom et téléphone de la personne à avertir en cas d'urgence :

.....

**Partage de chambre souhaité :** accepte de partager sa chambre avec.....

.....

**Règlement par chèque à l'ordre de « Pèlerinages diocésains d'Albi »:**

un chèque d'un montant global de 1 500€ (encaissement le 10/09/24)

trois chèques de 500€ chacun (encaissement 10/09/24 – 10/01/25 – 10/03/25)

**Santé :** Prière de préciser tout handicap, allergies alimentaires, diabète ou autre afin que nous puissions organiser au mieux votre voyage

.....

.....

Pour toute personne ayant été hospitalisée de manière continue ou ambulatoire dans les 3 mois précédant la date d'inscription : merci de fournir un certificat médical daté de votre date d'inscription au voyage pouvant certifier du caractère stable de la maladie et précisant que vous êtes apte à voyager. Si toutefois l'aggravation de votre maladie (pour laquelle il y avait eu ladite hospitalisation) suscitait une prise en charge médicale pendant votre voyage, en l'absence de ce certificat, les frais engagés pour l'assistance médicale et/ou le rapatriement médical ne seraient pas remboursés.

Je m'engage au strict respect des normes sanitaires en vigueur au moment du voyage

Je déclare avoir pris connaissance des conditions particulières et générales de vente

Fait à ....., le ...../...../.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »